



L'honorable Lena Metlege Diab, Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
lenametlege.diab@parl.gc.ca

Le 14 avril 2026

Objet : Modifications au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Madame la Ministre Diab,

Je vous écris en ma qualité de directrice générale de l'Alliance pour des communautés en santé. L'Alliance est le porte-parole d'un réseau dynamique d'organismes de soins de santé primaires interprofessionnels et gérés par la communauté. Ces organismes offrent des soins de santé complets aux personnes qui font face aux obstacles les plus importants en matière d'accès aux soins, notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile et les nouveaux arrivants au Canada.

Madame la Ministre, je vous adresse la présente pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant les modifications au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) annoncées par votre gouvernement le 27 janvier dernier. Les changements prévus imposeront de nouveaux copaiements pour les médicaments et les services complémentaires (notamment le counseling, la physiothérapie, les soins de la vue et les soins dentaires) dans le cadre du PFSI. Cette politique crée des obstacles à l'accès aux soins pour les réfugiés, rappelant les mesures adoptées par le gouvernement conservateur fédéral en 2012. Même des copaiements modiques pour des médicaments et des services de santé seront inabornables pour plusieurs; certains pourraient ainsi retarder ou renoncer à des soins, ce qui risque d'entraîner des conséquences dévastatrices pour leur santé.

La plupart des réfugiés arrivent au Canada avec des moyens financiers très limités, voire inexistants, ayant souvent fui la guerre, la persécution ou le déplacement. De nombreux réfugiés réinstallés présentent des besoins médicaux complexes ou ont subi des traumatismes, alors qu'ils ne sont pas admissibles à l'assurance-médicaments provinciale ou à l'aide sociale pendant leur première année au pays. Le PFSI offre la couverture de santé essentielle que ces personnes ne pourraient autrement s'offrir. Par conséquent, ces compressions sont d'une imprévoyance flagrante et pourraient entraîner les conséquences suivantes :

- L'impossibilité d'obtenir des médicaments pour des soins préventifs ou aigus, ou pour traiter des maladies chroniques, comme le diabète et les cardiopathies, risque d'augmenter les visites aux urgences et les hospitalisations.
- Les maladies infectieuses non traitées, notamment le VIH et l'hépatite, peuvent accroître les risques pour la santé tant individuelle que collective.

- Les entraves à la couverture des soins de la vue et des lunettes ou des appareils d'aide à la mobilité peuvent nuire à la capacité d'étudier et de travailler.
- Des infections dentaires non traitées pourraient entraîner des complications menant à des visites aux urgences et à des hospitalisations.
- Un accès limité aux services de santé mentale peut ralentir l'intégration à la société canadienne et nuire à la capacité de contribution des nouveaux arrivants.
- Les difficultés d'accès à la contraception et aux traitements prénataux posent des risques importants pour la santé des femmes.

Madame la Ministre, nous demandons à votre gouvernement, ainsi qu'au premier ministre, de revenir sur la décision d'imposer ces copaiements. Ceux-ci ne feront qu'alourdir le fardeau de réfugiés déjà vulnérables et, en fin de compte, augmenteront les coûts pour l'ensemble du système. Alors que d'autres pays choisissent de punir les réfugiés pour des crises dont ils ne sont pas responsables, le Canada doit rester fidèle aux valeurs de puissance moyenne que le premier ministre Carney prône souvent sur la scène internationale. Le Canada doit demeurer une terre d'accueil pour ceux qui, dans le monde, cherchent un refuge; or, cette hospitalité repose sur des politiques comme le PFSI.

En 2012, il a fallu quatre ans et un changement de gouvernement pour garantir que les réfugiés et les demandeurs d'asile puissent accéder aux soins requis afin d'éviter que leurs problèmes de santé ne s'aggravent. Il a fallu quatre ans et un changement de gouvernement pour que soit entendue la voix des médecins et des professionnels paramédicaux, regroupant 20 associations de santé et des gouvernements provinciaux de tous les horizons politiques. Il a fallu une décision de la Cour fédérale jugeant que les compressions au PFSI constituaient une violation de la Charte canadienne des droits et libertés.

Prenons la bonne décision. Annulez cette mesure. Montrons au monde l'identité profonde du Canada : un pays qui garde ses portes ouvertes à quiconque est dans le besoin, même quand d'autres les ferment.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Sarah Hobbs



Directrice générale, Alliance pour des communautés en santé

cc :

Le très hon. Mark Carney, Premier ministre
Hon. Marjorie Michel, ministre de la Santé
Yasir Naqvi, Député, Ottawa Centre

Evan Solomon, Député, Toronto Centre
Aslam Rana, Député, Hamilton Centre
Chris Bittle, Député, St. Catharines